

**Commission du conseil municipal sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie**

**ÉTUDE DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR LES
PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS
FONCTIONNELLES**

Rapport de consultation et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
le 30 octobre 2006**

Montréal 

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 30 octobre 2006

La commission

Présidente

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement Outremont

Vice-président

M. Claude Trudel
Arrondissement Verdun

Membres

M. André Bélisle
Arrondissement Rivière-
des-Prairies–Pointe-aux-
Trembles

Mme Michèle D. Biron
Arrondissement Saint-
Laurent

M. Karim Boulos
Arrondissement Ville-Marie

Mme Isabel Dos Santos
Arrondissement Plateau–
Mont-Royal

M. Gilles Grondin
Arrondissement Rosemont–
La Petite-Patrie

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la *Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie*, le rapport de la consultation publique tenue les 21 juin et 27 septembre 2006 portant sur l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« original signé »

Marie Cinq-Mars
Présidente

« original signé »

André Maisonneuve
Secrétaire-rechercheur

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Le processus d'étude publique	4
L'accessibilité universelle à la Ville de Montréal.....	7
Définition de l'accessibilité universelle.....	7
Un bref historique	8
Le bilan des réalisations 2003-2005 en matière d'accessibilité universelle et le plan d'action 2006.....	8
Portrait statistique des incapacités des Montréalais.....	10
Commentaires et propositions des citoyens et des organismes	11
Commentaires des membres de la commission	17
Recommandations	18
Annexe – liste des intervenants.....	27

LE PROCESSUS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Tel que prévu à son calendrier d'activités, adopté par le conseil municipal le 27 mars 2006 (CM06 0171), la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a procédé à une consultation publique, le 21 juin dernier, sur l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Au terme de son étude, la commission a adopté ses recommandations, à l'unanimité, le 27 septembre 2006.

Invitations à la consultation

Près de 1200 personnes et organismes ont été conviés à participer à la consultation publique par une lettre d'invitation signée par la présidente de la commission, Mme Marie Cinq-Mars :

- les personnes, les partenaires et les organismes des milieux associatif, municipal, gouvernemental et universitaire;
- les maires, les conseillers de ville et d'arrondissement, les directeurs d'arrondissement et des services corporatifs ainsi que les fonctionnaires municipaux concernés par l'accessibilité universelle.

Afin d'annoncer la tenue des assemblées publiques du 21 juin et du 27 septembre, des communiqués de presse ont été transmis à tous les médias et des avis publics ont été diffusés dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone. Les communiqués et les avis précisaient les modalités de participation du public.

Accessibilité à la consultation

Le document *Bilan 2003-2005 et Plan d'action 2006* était disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal ainsi que dans tous les bureaux d'arrondissements et les bureaux Accès Montréal. Afin d'assurer l'accessibilité de la documentation, une version en braille de la documentation était disponible pour consultation à la Direction du greffe. Le document a été fourni par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (Service du DCQMVDE).

Fait à noter, un service d'interprètes a permis aux personnes sourdes de suivre le déroulement des assemblées publiques. La présence d'interprètes a été rendue possible grâce au soutien du Service du DCQMVDE. D'autre part, les personnes malentendantes pouvaient suivre les discussions par le biais des ondes radio (100,3 FM). De plus, la salle du conseil de l'hôtel de ville a été aménagée de manière à pouvoir accueillir les personnes en fauteuil roulant.

Déroulement de la consultation publique

Le public a pu prendre connaissance de la documentation au moins trois semaines avant la tenue de l'assemblée publique du 21 juin. À l'ouverture de chacune des séances publiques, la présidente a expliqué le déroulement de la soirée. La présentation des faits marquants du dossier de l'accessibilité universelle par le Service du DCQMVDE a été suivie d'une période de questions et commentaires pour le public. À la demande de la présidente de la commission, les répondants des services corporatifs, des arrondissements et de la Société de transport de Montréal ont répondu aux questions du public. Les commissaires ont également eu l'opportunité de poser leurs questions et d'exprimer leurs commentaires.

Soulignons la participation aux assemblées publiques de Mme Jane Cowell-Postras, conseillère de ville, arrondissement de Lachine, et conseillère associée au comité exécutif pour la condition féminine et le développement social et communautaire. Mme Cowell-Postras a répondu aux questions du public et des commissaires.

Participation du public

- À l'assemblée du 21 juin : 75 personnes dont 24 intervenants;
- À l'assemblée du 27 septembre : 35 personnes dont 15 intervenants;

Les représentants du milieu associatif des personnes handicapées ont participé en grand nombre aux travaux de la commission. Soulignons entre autres la présence des représentants des organismes suivants : Ex Aequo, AlterGo, le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM), le CRADI, la Société Logique et le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM). Les noms de l'ensemble des intervenants aux périodes de questions et commentaires figurent en annexe du rapport.

La collaboration des services corporatifs et des arrondissements

Tout au long de son étude, en séances de travail et en assemblées publiques, la commission a pu compter sur l'expertise et la très bonne collaboration des gestionnaires et professionnels des services corporatifs et des arrondissements suivants ainsi que de la Société de transport de Montréal :

- Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle : Mme Rachel Laperrière, directrice principale adjointe, Mme Marie-Claire Dumas, directrice adjointe, M. Marc Boucher, directeur, Direction de la sécurité du revenu et du développement social, M. Patrice Allard, chef de division, Mme Lyse Chartrand, conseillère en développement social et M. Claude Quiviger, conseiller en développement social.

- Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (volet immeuble et habitation): Mme Chantal Weigand, architecte, M. James McGregor, chef de section, M. André Guichaoua, ing. chef de section ;
- Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (volet transport) : M. Emmanuel Felipe, ing., conseiller en aménagement
- Le Service du capital humain (volet accès à l'égalité): Mme Suzanne Leroux, M. Jean-Luc Nadeau et M. Réal Billette, conseillers en ressources humaines ;
- La Direction des communications et des relations avec les citoyens : Mme Caroline Spandonide, chef de division et Mme Mylène Bernard, chargée de communication ;
- Arrondissements : Mme Hélène Bouchard, directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement Anjou, et coordonnatrice pour le dossier de l'accessibilité universelle pour les arrondissements ;
- La Société de transport de Montréal : M. Marc Bélanger, directeur d'étude et de la planification et des relations avec les partenaires ; M. Daniel Beauchamp, directeur du transport adapté ; M. Jacques Lussier, surintendant à la livraison du service.

Cette consultation a nécessité quatre séances de travail de la commission afin d'étudier le dossier, de préparer les assemblées publiques, d'analyser les interventions du public et de formuler les recommandations.

Le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur la page Internet des commissions à www.ville.montreal.qc.ca/commissions

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Définition de l'accessibilité universelle¹

Le concept d'accessibilité universelle est avant tout un concept d'aménagement qui favorise, pour tous les usagers, une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public. En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts à tous et de pouvoir y vivre les mêmes expériences que tous les usagers et ce, en même temps et de la même manière.

On réalise l'accessibilité universelle en aménageant des bâtiments, des lieux publics et des infrastructures urbaines qui répondent aux besoins de toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Par exemple, dans un édifice, une entrée en pente douce pourra servir à l'ensemble des utilisateurs, ce qui permettra d'éviter de construire une rampe d'accès pour les personnes handicapées et un escalier pour les autres. Aussi, les trottoirs seront aménagés de telle façon que les bancs publics, les poubelles et les parcomètres ne constituent pas des obstacles pour personne.

Il est possible d'étendre la notion d'accessibilité universelle afin d'en appliquer le principe à d'autres domaines d'activités que l'aménagement.

Appliqué aux programmes et services, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des programmes et des services conçus, implantés et diffusés pour tenir compte des besoins de toutes les clientèles visées par ces programmes et services. Et ce, tant en ce qui concerne les critères d'accès aux programmes que les paramètres de prestation des services à la population.

Appliqué aux domaines de la communication et de l'information, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des plans et des moyens de communication et d'information qui tiennent compte des besoins de toutes les clientèles.

Bref, l'accessibilité universelle concerne tous les aspects d'une ville et s'adresse à toute la population. Chacun de ses citoyens devrait pouvoir en bénéficier.

L'accessibilité universelle (*universal design* ou *barrier-free design*, en anglais) est une tendance mondiale qui s'avère maintenant incontournable.

¹ Définition adoptée par le Comité de suivi – Chantier Accessibilité universelle du Sommet de Montréal, composé de AlterGo, du CRADI, du ROPMM, de Société Logique, de ExAequo et de la Ville de Montréal, avril 2003.

Un bref historique

Les droits fondamentaux des personnes handicapées ont été formellement reconnus par le biais de plusieurs Déclarations et législations². Cette reconnaissance vise leur intégration et leur participation à la vie sociale.

La période entre 1974 et 2002 a été ponctuée de nombreux engagements par lesquels la Ville de Montréal a développé et coordonné ses actions au niveau du loisir et de la culture avec la collaboration du milieu associatif des personnes handicapées, des sociétés paramunicipales et des services corporatifs concernés. Diverses initiatives du milieu et de la Ville marquent cette période, dont notamment : le programme Loisirs Soleil (1974); les travaux pour l'amélioration de l'accès aux édifices publics, aux aménagements urbains et à la voirie (bateaux-pavés); la création d'un comité de vigie interne (1989); la mise sur pied d'une table de concertation sur l'accessibilité (1993).

En 1999-2000, le comité de vigie élabore le cadre de référence « La Ville de Montréal et les personnes handicapées et à mobilité réduite³ ». Adopté en 2000 par le conseil municipal, le cadre de référence est le fruit d'une collaboration des représentants des services municipaux, des sociétés paramunicipales, du milieu associatif et de l'Office des personnes handicapées du Québec. Le cadre identifie cinq pôles visant le développement de l'action de la Ville auprès des personnes handicapées, pôles que l'on retrouvera, à toutes fins pratiques, à la base du concept de *l'accessibilité universelle* élaboré dans la foulée du Sommet de Montréal en juin 2002.

Le Bilan des réalisations 2003-2005 en matière d'accessibilité universelle et le plan d'action 2006⁴

À la suite du Sommet de Montréal, la Ville a fait de l'accessibilité universelle l'une de ses priorités municipales. De concert avec le Comité de suivi du Chantier sur l'accessibilité universelle (représentant 160 organismes), les arrondissements et les services corporatifs concernés, la Ville a élaboré un plan d'action 2003-2005 visant l'accessibilité selon quatre axes d'interventions :

² Principalement : la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 (1948); la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (1975) ; la Charte canadienne des droits et libertés ; la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ; la Loi québécoise assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (1978, L.R.Q., c.E-20-1), loi qui crée notamment l'Office des personnes handicapées du Québec ; la Charte mondiale des personnes handicapées, Congrès mondial de Singapour (1981) ; et divers décrets gouvernementaux.

³ « La Ville de Montréal et les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite - Cadre de référence » : www.ville.montreal.qc.ca/devsocial (onglet : équité et accessibilité).

⁴ Le lecteur pourra prendre connaissance du document « Bilan 2003-2005 et le plan d'action 2006 » à : www.ville.montreal.qc.ca/accessibilite

- Axe 1 A – : l’accessibilité architecturale des édifices municipaux
- Axe 1 B – : l’accessibilité architecturale en habitation
- Axe 2 – : l’accessibilité des programmes, des services et l’accès à l’emploi ;
- Axe 3 – : l’accessibilité des communications municipales ;
- Axe 4 – : la sensibilisation et la formation.

Le Bilan des réalisations 2003-2005 fait état de nombreux projets mis en œuvre par les arrondissements, les services corporatifs et les partenaires du milieu associatif. La Ville de Montréal a notamment adopté, en mai 2004, le *Programme d’accès à l’égalité en emploi 2004-2009 et des mesures provisoires d’embauches*. De plus, la notion d’accessibilité universelle a été retenue comme principe directeur dans le premier Plan d’urbanisme de la nouvelle Ville de Montréal et a aussi été incluse dans le projet de *Charte du piéton*.

Le plan d’action 2006 vise à poursuivre et à consolider les actions entreprises et à développer de nouveaux projets selon les quatre axes d’interventions. L’on souhaite maintenir une approche partenariale active avec le milieu associatif et encourager les arrondissements et les services corporatifs à poursuivre la mise en œuvre de l’accessibilité universelle. La mise en œuvre du plan d’action relève de la responsabilité de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social. La Direction s’est assurée la collaboration des représentants des services corporatifs, des arrondissements et du milieu associatif par la mise en place d’un nouveau comité de vigie. Dans le but d’outiller les arrondissements et les services corporatifs pour la mise en œuvre des principes de l’accessibilité universelle, la Direction a produit le guide « Poursuivons le virage de l’accessibilité universelle⁵ ». Ce guide comporte une foule d’informations, de conseils et d’exemples pratiques ayant pour but de faciliter la compréhension et l’application de l’accessibilité universelle par les intervenants de la Ville.

Le budget du plan d’action 2006 se répartit ainsi :

- 1 M\$ pour le volet de l’accessibilité architecturale des immeubles (sur un budget de 4 M\$ investis entre 2004 et 2007) ;
- 300,0 \$ pour le programme d’accompagnement en loisirs ;
- 235,0 \$ pour les autres mesures du plan d’action ;
- les programmes d’adaptation de domiciles (PAD) et de logements adaptés pour aînées autonomes (LAAA) sont financés par les gouvernements.

Il est à noter que depuis 2006, la Ville de Montréal est tenue de produire un plan d’action et un bilan conformément à la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1).

5 « Poursuivons le virage de l’accessibilité universelle » : www.ville.montreal.qc.ca/devsocial (onglet : équité et accessibilité).

Portrait statistique des incapacités des Montréalais⁶

En 2006, le taux d'incapacité des Montréalais atteint 19 % (254,000 résidants). Considérant que la population de Montréal est vieillissante, et que la vieillesse est associée à l'accroissement des limitations visuelles, motrices, auditives ou intellectuelles, le défi de l'accessibilité universelle ira en augmentant au fil des années.

TABLEAU 1 - VILLE DE MONTRÉAL 2006 ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ SELON LE SEXE ET L'ÂGE, POPULATION DE 15 ANS ET PLUS						
	VILLE DE MONTRÉAL 2006			ENSEMBLE DU QUÉBEC		
	POPULATION SANS INCAPACITÉ	TAUX D'INCAPACITÉ	POPULATION AVEC INCAPACITÉ	POPULATION SANS INCAPACITÉ	TAUX D'INCAPACITÉ	POPULATION AVEC INCAPACITÉ
	N	%	N	N	%	N
HOMMES						
15 À 64 ANS	540,410	10.8	102,680	2,478,515	11.5	413,910
65 ANS ET PLUS	91,690	40.0	17,420	395,260	39.1	66,010
TOTAL	632,100	14.9	120,100	2,873,775	14.8	479,920
FEMMES						
15 À 64 ANS	557,430	15.6	105,910	2,507,560	13.7	418,765
65 ANS ET PLUS	147,510	52.6	28,025	564,555	43.4	94,280
TOTAL	704,940	22.8	133,940	3,072,115	18.4	513,045
SEXES RÉUNIS						
15 À 64 ANS	1,097,840	13.2	208,590	4,986,080	12.6	832,675
65 ANS ET PLUS	239,200	47.6	45,450	959,810	41.6	160,290
TOTAL	1,337,040	19.0	254,040	5,945,890	16.7	992,965
		TAUX D'INCAPACITÉ MONTRÉALAIS			TAUX D'INCAPACITÉ QUÉBÉCOIS	

Sources : Statistique Canada, Recensement 2001

Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA), 1998

OPHQ, Portrait statistique régional de la population avec incapacité / Montréal-Centre, 2003

Estimation établie par la Ville de Montréal, 2005 (nombres arrondis au cinquième le plus près)

Le taux d'incapacité permet d'estimer la prévalence des incapacités au Québec et dans ses régions (EQLA 1998). Il donne un aperçu de l'ampleur de la clientèle (personnes ayant une incapacité) et de ses besoins.

Les principales données sur la population québécoise de 15 ans et plus ayant des incapacités dans la région de Montréal-Centre traitent notamment du taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, de la nature de l'incapacité, de la gravité ainsi que des principaux résultats rapportés par l'indice de désavantage, développé spécifiquement dans le cadre de l'EQLA. La connaissance de la prévalence des incapacités dans la région est essentielle pour évaluer les besoins de cette population et planifier les services visant une meilleure intégration de ces personnes au sein de la société.

⁶ Ce tableau est tiré du guide « Poursuivons le virage de l'accessibilité universelle » : www.ville.montreal.qc.ca/devsocial (onglet : équité et accessibilité).

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

La consultation publique sur l'accessibilité universelle a suscité un très grand intérêt auprès des organismes partenaires de la Ville concernés par ce dossier. La plupart des intervenants ont félicité la Ville de Montréal pour ses actions. Plusieurs ont qualifié d'important le chemin parcouru au cours des dernières années en matière d'accessibilité universelle, dont notamment depuis le Sommet de Montréal en 2002. Les intervenants ont commenté et questionné certains aspects du plan d'action de la Ville et ont fait part de propositions visant l'amélioration de l'accessibilité universelle.

Le partenariat entre le milieu associatif et la Ville de Montréal

Aspect central de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action en accessibilité universelle, le partenariat entre le milieu associatif des personnes handicapées et la Ville de Montréal a contribué à plusieurs égards à l'avancement de l'accessibilité. Plusieurs intervenants ont fait ressortir la nécessité incontournable du partenariat pour le développement et la mise en place d'actions favorisant l'accessibilité universelle.

D'entrée de jeu, Mme Marie Turcotte, porte-parole du comité des partenaires, souligne que les organismes partenaires ont contribué grandement à l'identification des besoins et à la mise en place de solutions et que de grands pas ont été faits à ce chapitre depuis 2002. Mme Sophie Lanctôt, directrice générale de la Société Logique, mentionne que son organisme travaille depuis près de 25 ans afin de promouvoir le développement d'environnements universellement accessibles. Au fil des années, cet organisme a contribué à élargir le concept de l'accessibilité au volet des communications et des services. Mme Thérèse Collin, coordonnatrice du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), qualifie le partenariat « d'essentiel ». Mathieu Noël, directeur général du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) insiste sur l'importance de développer un partenariat entre le milieu associatif des personnes handicapées et la Ville de Montréal afin d'identifier les obstacles à l'emploi et de travailler à l'élaboration de mesures d'accommodements pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le programme d'accompagnement en loisirs

Les mérites de ce programme ont été vantés par de nombreux intervenants, particulièrement pour son aspect inclusif : en aidant les personnes handicapées à participer à un camp de jour, on facilite leur intégration et leur participation sociale.

Quelques intervenants, dont M. Sylvain Gamache, président de l'organisme AlterGo déplore cependant que certains arrondissements contribuent peu ou pas, sur le plan financier, à ce programme. Du même souffle, l'on souhaite que la Ville de Montréal et les arrondissements supportent davantage la mise en place du

programme afin de combler l'écart entre l'offre de services qualifiée d'insuffisante et les besoins exprimés par les personnes handicapées.

Une intervenante, Mme Anne Barbier, coordonnatrice en loisirs pour l'organisme Corporation l'Espoir du déficient, demande que l'on prévoit offrir des services afin de répondre aux besoins en loisirs des personnes de plus de 12 ans ayant une incapacité intellectuelle ou étant lourdement handicapées, état qui nécessite un encadrement plus étroit.

Le témoignage de M. Marc-André Laliberté, de l'organisme Centre des loisirs Soleil, fait ressortir que les jeunes adultes éprouvant des difficultés motrices ont également grand besoin d'avoir accès à davantage d'activités de loisirs.

La problématique de la gestion des ententes de services rencontrée par les organismes ayant une vocation montréalaise

Les organismes desservant une clientèle handicapée répartie sur l'Île de Montréal font face à une problématique au niveau de la gestion des ententes de services depuis la création de la nouvelle ville, en 2002. Compte tenu des compétences dévolues aux arrondissements au chapitre de la culture, du sport, du loisir et du développement social, ces organismes doivent négocier une entente de services avec chacun des arrondissements d'où provient leur clientèle. Il s'ensuit de nombreuses démarches et tracasseries administratives coûteuses en temps et en salaire, font valoir les porte-parole des organismes, dont Mme Nancy Lacoursière, directrice générale de Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM), Mme Marie-Claude Lavoie, directrice du centre Viomax, et Mme Denise Desrosiers, représentante de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA).

Cette problématique, rappelle un intervenant, est discutée depuis quelques années à la table de concertation d'AlterGo. Les organismes réitèrent leur demande : que la Ville de Montréal intervienne afin de faciliter et de simplifier la gestion et le développement de partenariats avec les arrondissements dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs, ceci afin d'améliorer l'offre de services auprès des clientèles handicapées.

L'accessibilité architecturale –volet édifices municipaux

Rappelant l'investissement de 4 M\$ (2004-2007) au chapitre de l'amélioration de l'accessibilité universelle des bâtiments municipaux, un certain nombre d'intervenants reconnaissent les efforts de la Ville de Montréal à ce sujet et recommandent qu'un montant d'au moins 1 M\$ par année soit investi pour la poursuite de cet objectif. La Ville, soutient Mme Marie Turcotte, porte-parole du Comité des partenaires, doit investir afin de rendre accessible l'ensemble de ses bâtiments, environ 200, aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'accessibilité architecturale –volet habitation

L'accessibilité universelle des logements et leur disponibilité ont été questionnées. Quelques intervenants ont fait remarquer que l'application des principes d'accessibilité universelle lors de la construction de logements permettra d'en faciliter l'adaptation future, et ce, à moindres coûts, lorsqu'il s'agira de répondre aux besoins des personnes handicapées. Mme Maria Barillé, représentante de l'organisme Action des femmes handicapées, fait valoir que davantage de logements adaptés doivent être disponibles pour les femmes handicapées monoparentales.

Mme Sophie Lanctôt, directrice générale de la Société Logique, propose que la Ville de Montréal incite les promoteurs privés à construire des bâtiments qui soient davantage performants en matière d'accessibilité. Elle suggère que les arrondissements, par le biais de leur comité consultatif en urbanisme, soient impliqués dans ce dossier afin d'identifier des pistes de solution.

Mme Denise Desrosiers, représentante de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA), demande des améliorations aux systèmes d'alarme des immeubles à logements afin que les personnes sourdes soient avisées par un signal visuel en cas d'incendie.

Outre l'accessibilité, la *disponibilité* des logements adaptés a fait l'objet de commentaires. L'on demande des mesures favorisant un meilleur appariement entre les logements adaptés vacants offerts par les organismes du secteur de l'habitation et les demandes des personnes handicapées. Mme Johanne Fortin, conseillère pour l'Office des personnes handicapées du Québec, mentionne que l'Office prévoit mettre sur pied une table de concertation impliquant la Ville de Montréal, les organismes et les intervenants du milieu institutionnel dans le but de faciliter la recherche d'un logement adapté par les personnes handicapées.

L'accessibilité des communications municipales

M. Serge Poulin, représentant du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) souligne les initiatives de la Ville visant à favoriser l'accessibilité des communications par le biais d'Internet. Cependant, il fait remarquer que la majorité des personnes semi-voyantes est âgée et en perte de vision et mentionne que la Ville de Montréal doit adapter ses communications afin de rejoindre ces personnes. Il déplore l'arrêt de la publication du répertoire en braille des activités de la Ville et de son enregistrement sur bande magnétique; il est d'avis que cela se traduit par une perte de services pour les non-voyants.

M. Gilles Read, directeur général du Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain, pose ses questions et commentaires à la commission par le biais d'interprètes (LSQ). Il recommande l'adoption d'un règlement municipal garantissant l'accès à un service d'interprète pour les personnes sourdes lors de la

tenue d'assemblées publiques. Il souhaite que le budget prévu au plan d'action 2007 soit majoré afin de développer davantage les services destinés aux personnes sourdes.

Enfin, le site Accès simple de la Ville de Montréal a fait l'objet d'éloges de la part d'intervenants. Ce site, une première mondiale, favorise l'accès et l'intégration des personnes handicapées intellectuellement à la vie sociale montréalaise.

Mme Marie Turcotte résume le point de vue de plusieurs intervenants : la Ville de Montréal doit intervenir auprès des arrondissements et des services corporatifs afin que leurs communications auprès des personnes ayant une déficience visuelle, auditive ou intellectuelle respectent les principes de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité des aménagements urbains et de la voirie

L'accessibilité des aménagements urbains et de la voirie a suscité maints commentaires et tous s'accordent pour dire que des améliorations notables doivent être réalisées si l'on souhaite un tant soit peu faciliter les déplacements des personnes non-voyantes, à mobilité réduite, en fauteuil roulant et aînées.

M. André Otis, président de Ex Aequo, un organisme voué à la défense des droits des personnes handicapées au niveau motricité, rapporte un irritant grandissant pour les personnes en fauteuil roulant, soit l'apparition de terrasses sur les trottoirs. Les terrasses bloquent le passage aux personnes en fauteuil roulant et nuisent également au déplacement sécuritaire des personnes aveugles, déplore M. Otis. Il demande à la Ville de Montréal de réglementer ce type d'occupation du domaine public de manière uniforme dans tous les arrondissements afin de garantir l'accessibilité universelle aux terrasses et permettre le passage des personnes aveugles en toute sécurité. C'est également l'avis de M. Claude Jubinville, un résident de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Pour Mme Josée Boyer, coordonnatrice d'un organisme communautaire associé au RAAMM, la présence de nids de poule dans les rues nuit grandement aux déplacements sécuritaires des personnes aveugles. Les arrondissements doivent poursuivre leurs réparations, conclut-elle.

Mme Claudine Bédard, du Forum des citoyens aînés de Montréal, signale le danger que représentent les trous d'eau et de verglas pour les personnes âgées ainsi que l'importance de mettre en place une meilleure signalisation à l'angle des rues Jarry et Christophe Colomb de manière à mieux harmoniser le déplacement des piétons et des bicyclettes à cet endroit.

L'accessibilité des bâtiments commerciaux

M. Kevin Harrisson, directeur du développement du Centre action, mentionne qu'à son avis, il reste beaucoup de travail à faire pour rendre davantage accessibles les magasins et les restaurants aux personnes en fauteuil roulant. Il estime que Vancouver est un exemple à suivre à ce chapitre. Il invite les commissaires et le public à participer au prochain défi « Une journée sans marcher ». Cet événement se déroule en mai et a pour objectif de sensibiliser les participants aux multiples inconvénients occasionnés, par exemple, par l'absence de rampes d'accès et de salles de bain adaptées dans les lieux publics.

L'accessibilité des programmes et des services et l'accès à l'emploi

Après avoir souligné le vaste potentiel artistique des personnes handicapées, M. Sylvain Gamache, président d'AlterGo, déplore que les activités culturelles font peu ou pas de place aux artistes handicapés. Il constate que certains groupes de personnes handicapées n'ont pas accès à une programmation culturelle adaptée à leur condition. Il note, par exemple, qu'aucune pièce de théâtre en langage signé (LSQ) n'est jouée pour les personnes sourdes. Il se dit convaincu que la Ville de Montréal doit favoriser une meilleure participation des personnes handicapées au développement des programmes et des activités culturelles.

Mathieu Noël, du ROPMM, insiste sur l'importance de développer un partenariat entre le milieu associatif des personnes handicapées et la Ville de Montréal afin d'identifier les obstacles à l'emploi et de travailler à l'élaboration de mesures d'accommodements pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Il propose notamment l'élaboration d'une formation à l'intention des responsables des ressources humaines des arrondissements et des services corporatifs afin de les sensibiliser à la problématique de l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail. Il souhaite que la Ville de Montréal associe le milieu associatif à la mise en place du programme d'accès à l'égalité en emploi.

L'accessibilité des stations de métro

M. Michel Pigeon, représentant du regroupement des usagers du transport adapté du Montréal Métro, a abordé le sujet de l'accessibilité des stations de métro. M. Pigeon s'interroge sur la participation financière de la Ville de Montréal à ce dossier. Pour sa part, Mme Julie Arsenault souhaite que la signalisation de la ligne verte du métro soit améliorée afin que l'on puisse voir plus clairement les correspondances et les arrêts d'autobus. Quant à M. Henri Desbioles, il demande que les arrêts d'autobus soient mieux déneigés.

Le défi sportif

Mme Monique Lefebvre, directrice générale de l'organisme AlterGo et fondatrice de l'événement Défi sportif, a adressé à la commission un plaidoyer en faveur du Défi sportif. Cet événement, dédié aux personnes handicapées, existe depuis 23 ans, réunit 2 800 athlètes provenant de 15 pays, dont 1 500 du milieu scolaire, tient des compétitions réparties dans 14 sports et s'adresse aux athlètes handicapés de tous types de déficiences. Elle précise que sur un budget de 1,6 M\$, la Ville de Montréal verse au total 65 000\$, réparti comme suit: 15 000 \$ en financement et 50 000\$ en services (sécurité, locaux, etc.). Elle souligne la qualité du service de transport adapté offert par la Société de transport de Montréal. Elle demande que la Ville de Montréal reconnaisse le Défi sportif à titre d'événement international et qu'elle y contribue davantage financièrement. Faisant remarquer que les activités sportives relèvent de la compétence des arrondissements, Mme Lefebvre sollicite la collaboration des élus de la commission afin que leur arrondissement participe financièrement à l'événement.

Les personnes handicapées des diverses communautés culturelles

M. Omar Lached, de l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées, rappelle à la commission que l'association qu'il représente oeuvre depuis 25 ans pour la défense des personnes handicapées issues des minorités ethniques et visibles. Il affirme que son organisme est le seul à s'occuper de cette problématique. Il souhaite grandement que la Ville de Montréal prenne en compte l'expertise développée par les associations comme la sienne lors de la mise en œuvre du plan d'action 2007.

Les budgets consacrés à l'amélioration de l'accessibilité universelle

Une question incontournable a été abordée par plusieurs intervenants, celle, bien entendu, des budgets. Unaniment, ceux-ci ont demandé la majoration des budgets dédiés à l'amélioration de l'accessibilité universelle ou, à tout le moins, leur maintien.

Autres sujets

M. André Leclerc émet tout d'abord l'idée de développer le créneau du tourisme pour les personnes handicapées à Montréal. Il recommande ensuite d'assurer le suivi des permis accordés pour la construction de nouveaux restaurants de manière à ce que l'accessibilité y soit assurée. Puis, il mentionne la tenue à Montréal, en 2007, d'un congrès sur la mobilité des personnes handicapées, une formidable tribune pour annoncer, par exemple, l'accessibilité du métro de Montréal aux personnes handicapées.

COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les commentaires, témoignages, propositions et interventions des citoyens et des représentants des organismes du milieu associatif des personnes handicapées, lors de la consultation publique, ont touché les commissaires et ont contribué de façon importante à leurs réflexions sur le dossier de l'accessibilité universelle. Les réalités vécues et les problèmes rencontrés par les personnes handicapées, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, doivent inciter la Ville de Montréal et les arrondissements à poursuivre et coordonner leurs efforts. Les commissaires sont d'avis que l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées repose sur la poursuite et la cohérence des actions des divers intervenants et sur le développement de nouveaux projets répondant aux besoins croissants des personnes handicapées. Dans ce contexte, une planification triennale apparaît justifiée.

Il ressort clairement de cette consultation que le solide partenariat établi entre les organismes et la Ville de Montréal, plus précisément par le Service du DCQMVDE, est le fruit d'une longue collaboration, faite d'écoute, de respect, de négociations et d'actions. Cette synergie est, à bien des égards, la pierre angulaire de la mise en œuvre du plan d'action; elle doit être maintenue et encouragée, ce que le Service du DCQMVDE s'emploie à faire. La coordination des actions des services corporatifs et des arrondissements, par l'entremise du comité de vigie, est également un important facteur de réussite. La commission constate, toutefois, que la synergie entre les services corporatifs et les arrondissements au chapitre de la mise en œuvre de l'accessibilité relative aux aménagements urbains, aux parcs et à la voirie (les trottoirs, les intersections, les traverses de rue et la signalisation), reste à développer.

Quant à la délicate question des budgets consacrés à la mise en œuvre du plan d'action 2007, la commission souhaite la bonification des budgets actuels mais comprend que la faisabilité de ses recommandations sera analysée en tenant compte du contexte budgétaire et de la récente revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP).

Fait à noter, les commissaires ont adopté les recommandations à l'unanimité. Ce geste témoigne d'une reconnaissance des besoins des personnes handicapées et d'une volonté commune d'agir.

La commission fait le souhait que ses travaux sensibilisent davantage l'administration municipale et les élus. Car, au-delà des ressources humaines et financières nécessaires, l'accessibilité universelle est toujours une question d'attitude positive et d'ouverture à l'endroit des besoins des personnes handicapées.

RECOMMANDATIONS

La Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie remercie les représentants des organismes partenaires du milieu associatif des personnes handicapées qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et propositions lors de la tenue des assemblées publiques du 21 juin et 27 septembre 2006.

La commission remercie les répondants des services corporatifs et des arrondissements qui ont participé au processus d'étude pour la qualité de leurs présentations et interventions lors des assemblées publiques et lors des séances de travail.

La commission remercie également le personnel Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) pour son excellente collaboration au processus d'étude publique. La commission tient à souligner la participation de M. Patrice Allard, de Mme Lyse Chartrand et de M. Claude Quiviger.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et propositions du public, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal dans le but de bonifier le plan d'action 2007 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Considérant que le plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal a pour objectif de favoriser l'intégration sociale et culturelle des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie montréalaise;

Considérant que cet objectif interpelle tant les services corporatifs que les arrondissements au regard de leurs compétences respectives pour sa réalisation;

Considérant le cadre budgétaire de la Ville de Montréal;

La commission recommande :

Recommandation générale

R-1

Que la Ville de Montréal poursuive, consolide et finance adéquatement, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, la mise en œuvre des interventions du plan d'action 2006 et qu'elle soutienne financièrement le développement de nouveaux projets de manière à répondre davantage aux besoins exprimés par les représentants du milieu associatif.

L'approche partenariale avec le milieu associatif

R-2

Que le Service du DCQMVDE développe et consolide, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, son approche partenariale avec le milieu associatif des personnes handicapées et âgées, notamment par le biais du comité de vigie.

Le comité de vigie

R-3

Que le Service du DCQMVDE s'assure de consolider son comité de vigie en s'adjoignant la participation effective de tous les services corporatifs et des directions d'arrondissements concernés dans le développement et la mise en œuvre du plan d'action en matière d'accessibilité universelle. À cet égard, la commission recommande que les directions des travaux publics et de l'aménagement urbain, de même que celles du Service de sécurité incendie et du Centre de la Sécurité civile soient représentées au comité de vigie et parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action.

R-4

Que le Service du DCQMVDE prévoit établir une collaboration avec les sociétés paramunicipales, telles que l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Société de transport de Montréal, ainsi qu'avec le milieu scolaire et le réseau public de la santé dans le but de favoriser le partage de l'expertise en matière d'accessibilité universelle et d'harmoniser et de coordonner les interventions à ce chapitre.

Le plan d'action et le bilan en matière d'accessibilité universelle

R-5

Que le Service du DCQMVDE évalue la possibilité de produire un plan d'action *triennal* en matière d'accessibilité universelle, ceci afin d'assurer une continuité et une consolidation des interventions dans une perspective à long terme. En outre, le financement du plan devrait être établi également sur une base triennale. Il est à noter que l'élaboration d'un plan triennal ne contrevient pas à l'obligation qu'a la Ville de Montréal d'adopter une planification annuelle, tel que le prescrit la Loi 56.

R-6

Que le Service du DCQMVDE s'assure de produire et de diffuser largement auprès de la population, des partenaires du milieu associatif, des élus municipaux, des directions des arrondissements et des services corporatifs, ainsi qu'auprès des

sociétés paramunicipales, un bilan annuel global des actions réalisées en matière d'accessibilité universelle. La commission est d'avis que le bilan doit davantage mettre en valeur les interventions et faire état des budgets investis par les arrondissements et les services corporatifs afin de présenter une vue d'ensemble des efforts consentis par la Ville de Montréal et les arrondissements pour l'amélioration de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité universelle des aménagements urbains, des parcs et de la voirie (trottoirs, intersections, traverses de rues et signalisation)

R-7

Que le Service du DCQMVDE, avec la collaboration du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et des directions des travaux publics et de l'aménagement urbain des arrondissements, intègre à son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, des interventions visant à améliorer l'accès universel des aménagements urbains, des parcs et de la voirie (les trottoirs, les intersections, les traverses de rues et la signalisation).

Plus particulièrement, la commission recommande :

R-8

Que les actions à entreprendre par la Ville de Montréal et les arrondissements afin d'améliorer l'accessibilité universelle des aménagements publics et de la voirie s'appuient, notamment, sur les énoncés proposés par le projet de la *Charte du piéton* et qu'elles prévoient la réalisation d'un *guide pratique d'aménagements urbains accessibles universellement* à l'intention des arrondissements et des services corporatifs. Le guide devrait favoriser l'harmonisation des interventions des arrondissements et comporter des mesures reliées à la circulation sécuritaire, efficace et autonome, en hiver comme en été, des personnes avec ou sans limitations fonctionnelles, entre autres, aux abords des travaux routiers, aux intersections et sur les trottoirs ou les corridors piétonniers. En outre, le guide devrait faire l'objet d'une formation auprès des employés des directions des travaux publics et de l'aménagement urbain des arrondissements.

R-9

Que la Ville de Montréal exerce avec les arrondissements une surveillance rigoureuse des opérations d'entretien et de déneigement de la chaussée, des trottoirs et du passage entre le trottoir et la rue de manière à s'assurer que les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle puissent circuler de façon sécuritaire et confortable.

R-10

Que la Ville de Montréal, les arrondissements et le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement s'assurent de régler l'aménagement des terrasses commerciales sur la voie publique afin que celles-ci n'entravent pas le passage des personnes ayant des limitations motrices ou visuelles et garantissent une accessibilité universelle.

L'accessibilité architecturale – volets édifices municipaux et habitation

Considérant que la Ville de Montréal aura investi 4 M\$, entre 2004 et 2007 dans le cadre de ses programmes triennaux d'immobilisations, dans le but d'améliorer l'accessibilité architecturale de ses bâtiments pour les personnes handicapées;

Considérant que cet investissement découle d'un engagement de la Ville de Montréal dans la foulée du Sommet de Montréal;

La commission recommande :

R-11

Que la Ville de Montréal poursuive, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec les arrondissements, la mise en œuvre de projets visant à améliorer le niveau d'accessibilité des installations et des bâtiments municipaux ouverts au public et qu'elle prévoit investir à cette fin une enveloppe budgétaire distincte d'au moins 1 M \$ par année par le biais de son Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010.

R-12

Que le Service du DCQMVDE participe, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec ses partenaires du milieu associatif et l'Office des personnes handicapées du Québec, à la mise en place d'une procédure d'appariement efficace et efficiente entre les personnes handicapées à la recherche d'un logement et les organismes à but non lucratif du secteur de l'habitation offrant des logements adaptés et accessibles sur le territoire de l'Île de Montréal.

R-13

Que la Ville de Montréal, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et les arrondissements sensibilise les promoteurs immobiliers privés à construire et à rénover leurs bâtiments selon les principes de l'accessibilité universelle.

L'accessibilité architecturale – volet bâtiments commerciaux

R-14

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements et les services corporatifs concernés, se penche sur la problématique de l'accessibilité des bâtiments commerciaux et des terrasses des restaurants du domaine privé, particulièrement sur les artères commerciales, dans le but d'identifier des pistes de solutions en vue d'améliorer leur accessibilité pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'accessibilité des communications municipales

R- 15

Que la Ville de Montréal poursuive, avec la collaboration des services corporatifs concernés et les arrondissements, l'adaptation de ses communications municipales de manière à rejoindre et à informer davantage les personnes éprouvant des limitations auditives, visuelles et intellectuelles.

R- 16

Que la Ville de Montréal remette en fonction, avec la collaboration des services corporatifs concernés et les arrondissements, le service téléphonique (publiphone) visant à informer les personnes ayant des limitations visuelles des activités et programmes offerts par la Ville, particulièrement ceux des volets culturel et du loisir.

R-17

Que la Ville de Montréal étudie la faisabilité de produire, en collaboration avec les services corporatifs concernés et les arrondissements, un bottin unique répertoriant l'ensemble des activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles offertes par les arrondissements.

R- 18

Que la Ville de Montréal évalue la possibilité d'offrir aux personnes sourdes un service d'interprétation lors des séances des conseils municipal et d'agglomération, des commissions permanentes ou spéciales, de même qu'à l'occasion d'événements publics d'information de la Ville.

L'accessibilité des réseaux de métro et d'autobus

R-19

Que la Société de transport de Montréal tienne compte des besoins des personnes à mobilité réduite et que cela puisse se refléter dans le cadre de son programme d'accessibilité des réseaux de métro et d'autobus.

La sensibilisation et la formation

Considérant l'importance de favoriser davantage l'intégration sociale et culturelle des personnes handicapées à la vie montréalaise, de promouvoir les attitudes inclusives et de combattre les préjugés à leur endroit ;

R-20

Que la Ville de Montréal accorde, dans le cadre de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle et en collaboration avec les services corporatifs concernés, les arrondissements et ses partenaires, une attention particulière à la sensibilisation aux besoins, aux réalités et aux droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles par le biais d'ateliers destinés aux élus municipaux, aux gestionnaires des services corporatifs et des arrondissements, ainsi qu'aux employés des services de première ligne.

R-21

Que le Service du DCQMVDE mette en place des ateliers d'information et de sensibilisation à l'intention des intervenants en loisirs culturels et des bibliothèques des arrondissements afin que l'on tienne compte davantage des besoins des personnes handicapées lors de la planification de la programmation culturelle, ceci dans le but de faciliter leur intégration à la vie culturelle montréalaise.

L'accessibilité des programmes, des services et accès à l'emploi

Considérant que certains organismes partenaires offrent des services à une clientèle handicapée répartie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal ;

Considérant que ces organismes partenaires doivent négocier une entente de services avec chacun des arrondissements d'où provient leur clientèle et que ces démarches sont coûteuses en temps et en énergie et complexifient inutilement la gestion des ententes ;

La commission recommande :

R-22

Que le Service du DCQMVDE, en collaboration avec ses partenaires et les arrondissements, procède à une analyse approfondie de la problématique rencontrée par les organismes partenaires desservant une clientèle handicapée répartie à l'extérieur de l'arrondissement où ils sont localisés dans le but de mettre en place des mesures visant à faciliter la gestion des ententes de services avec les arrondissements.

R-23

Que la Ville de Montréal maintienne l'enveloppe budgétaire annuelle de 300 000\$ dédiée à la mise en œuvre du programme montréalais d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-24

Que la Ville de Montréal poursuive ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que celui-ci augmente le budget de son programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des incapacités, actuellement de 300 000 \$ par année pour l'île de Montréal, dans le but de répondre à l'accroissement des demandes des personnes handicapées.

R-25

Que le Service du DCQMVDE incite et conseille les arrondissements afin que tous participent et contribuent financièrement à la mise en place d'un programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-26

Que le Service du DCQMVDE, en collaboration avec les arrondissements, favorise davantage l'accessibilité des lieux et des contenus des activités de loisirs et des événements culturels et artistiques pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-27

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, favorise la diffusion d'activités et d'événements culturels et artistiques mettant à l'avant plan la contribution des personnes handicapées à la culture et aux arts.

R-28

Que la Ville de Montréal associe, dans le cadre de la préparation de son plan d'action en matière d'accès à l'égalité à l'emploi, le milieu associatif des personnes handicapées à la démarche de préparation et de mise en œuvre de son plan d'action dans le but, notamment, de développer des mesures facilitant l'intégration en milieu de travail des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les personnes handicapées des diverses communautés culturelles

R-29

Que le Service du DCQMVDE s'assure de prendre en compte les problématiques particulières des personnes handicapées des diverses communautés culturelles lors de la préparation de son plan d'action 2007 en matière d'accessibilité universelle, notamment pour l'axe « sensibilisation et formation ».

Le Défi sportif

Considérant que le Défi sportif est un événement d'envergure internationale réunissant annuellement près de 2 800 athlètes handicapés provenant du Québec, du Canada et d'une dizaine de pays et mobilisant plusieurs centaines de bénévoles pour sa réalisation, dont environ 800 en 2006 ;

Considérant que cet événement fait la promotion d'une image dynamique des personnes handicapées et qu'il contribue à changer les mentalités et à encourager tous et chacun à devenir partenaire de l'accessibilité universelle ;

La commission recommande :

R-30

Que la Ville de Montréal reconnaisse l'envergure internationale du Défi sportif et qu'elle apporte, en collaboration avec les arrondissements, un soutien accru à cet événement sur les plans organisationnel et financier.

Par ailleurs, la commission appuie sans réserve les recommandations de la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif concernant l'accessibilité universelle. Ces recommandations, déposées par la commission au conseil municipal le 25 septembre 2006, se lisent comme suit :

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées ont des besoins particuliers en termes d'aménagement et de gestion de l'espace public;

Recommandation 7 : *que Montréal adopte des normes d'aménagement des rues, des trottoirs et des espaces publics qui encouragent la marche et assurent l'accessibilité universelle;*

Recommandation 8 : *que l'on accélère l'implantation des feux pour piétons comportant un signal sonore et un décompte numérique, en allouant le temps nécessaire pour traverser selon la largeur de la chaussée;*

Recommandation 13 : *que l'on continue à développer le réseau piétonnier intérieur et qu'on le rende universellement accessible.*

ANNEXE

Liste des intervenants

Mme Marie Turcotte, porte-parole	Comité des partenaires Ville – milieu associatif des personnes handicapées
Mme Sophie Lanctôt, directrice générale	Société Logique
Sylvain Gamache, président	AlterGo
Mme Thérèse Collin, coordonnatrice	Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)
Mathieu Noël, directeur général	Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)
M. Serge Poulin, porte-parole	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM)
Mme Maria Barillé, porte-parole	Action des femmes handicapées,
M. Marc-André Burelle-Favron, porte-parole	Groupe Pignon sur roues
M. Gilles Read, directeur général	Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain
M. Michel Pigeon, porte-parole	Regroupement des usagers du transport adapté du Montréal Métro
Kevin Harrisson, directeur	Centre action
Mme Marjolaine Nadeau membre du conseil d'administration	Corporation l'Espoir du déficient
Mme Anne Barbier, coordonnatrice en loisirs	Corporation l'Espoir du déficient
M. Luc Forget, porte-parole	ExAequo
Mme Nancy Lacoursière, directrice générale	Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM),
M. Claude Jubinville	Citoyen de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie,
Mme Josée Boyer	Coordonnatrice d'un organisme communautaire associé au Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal-Métropolitain (RAAMM),
M. André Otis, président	ExAequo

Mme Marie-Claude Lavoie, directrice	Centre Viomax,
Mme Monique Lefebvre, directrice générale	AlterGo
M. Mathieu Leroux, directeur	Association pour les jeunes handicapées physiques « les Loisirs Soleil »
M. Marc-André Laliberté, citoyen	Association pour les jeunes handicapées physiques « les Loisirs Soleil »
Mme Denise Desrosiers, porte-parole	Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA),
Mme Johanne Fortin, conseillère	Office des personnes handicapées du Québec,
M. Azarias Vézina, administrateur	Centre des loisirs des sourds du Montréal Métropolitain
M. Omar Lached, porte- parole	Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées
Mme Julie Arsenault	Citoyenne
Mme Claudine Bédard, porte-parole	Forum des citoyens aînés de Montréal
M. Henri Desbioles	Citoyen
M. André Leclerc	Citoyen

•••